



La Champonnière 22
B-4600 VISE
Tél. : 04/374.85.80

<p style="text-align: center;">FORMULAIRE DE CANDIDATURE - LOGEMENT À LOYER D'ÉQUILIBRE</p>
--

Permanences physiques :

- lundi, mercredi et vendredi : de 9 h à 12 h

Permanences téléphoniques :

- tous les jours de 9 h à 11h

adresse mail : info@rvh.be

Je soussigné (nom et prénom) :

Demeurant à :

.....

..... Tél. :

Souhaite obtenir en location un logement à loyer d'équilibre de la S.R.L. LA REGIONALE VISETOISE D'HABITATIONS dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 06/09/2007, articles 42 à 47 (MB 07/11/2007) modifié le 08/02/2024 et dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

Je prends acte de ce qui suit :

Le formulaire de demande de location doit impérativement être complété et accompagné des documents nécessaires au contrôle des conditions d'admission.

Toute demande de candidature admise à une date antérieure au 1^{er} juillet doit faire l'objet d'une confirmation introduite par le candidat entre le 1^{er} janvier et le 15 février.

Le candidat affirme sur l'honneur que les réponses au questionnaire suivant sont exactes, sincères et véritables et déclare avoir été avisé que tout faux renseignement entraîne la nullité de la demande. Il portera immédiatement à la connaissance de La Régionale Visétoise d'Habitations les éventuelles modifications survenues dans sa situation (changement adresse, situation familiale, revenus, etc, ...).

Le candidat déclare autoriser par le présent formulaire, la société à se faire délivrer tout document nécessaire au contrôle de ses conditions d'admission.

Fait à.....le

Signature(s) du(des) candidat(s) précédée(s) de la mention "lu et approuvé" :



La Champonnière 22
B-4600 VISE
Tél. : 04/374.85.80

Permanences physiques :

- lundi, mercredi et vendredi : de 9 h à 12 h

Permanences téléphoniques :

- tous les jours de 9 h à 11h

adresse mail : info@rvh.be

Date du dépôt :

Date de la vérification du dossier complet :

CANDIDATURE LOGEMENT LOYER D'EQUILIBRE

VOLET A (à remplir par le demandeur)

A.1. Coordonnées et Composition du ménage :

CANDIDAT	CONJOINT OU COHABITANT
Nom:	Nom :
Prénom :	Prénom :
Sexe masculin - féminin	Sexe : masculin - féminin
Date de naissance : / /	Date de naissance : / /
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Etat civil (1)	Etat civil (1)
Nationalité (2) :	Nationalité (2) :
Registre national :	Registre national :
Profession (3) :	Profession (3)
Handicapé : oui - non	Handicapé : oui - non
Téléphone :	Téléphone :
Adresse : Rue N°	Adresse : Rue N°
Code :	Code :
Localité :	Localité
Pays :	Pays :
Date domiciliation :	Date domiciliation :

MEMBRES FAISANT PARTIE DU MENAGE (ne plus reprendre le candidat et le conjoint ou le cohabitant)							
	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
			M	Enfant à charge			Oui
	Profession (3)		F	Enfant en hébergement		Date domiciliation	Non
				Ascendant			
	Autre						
2	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
			M	Enfant à charge			Oui
	Profession (3)		F	Enfant en hébergement		Date domiciliation	Non
				Ascendant			
	Autre						
3	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
			M	Enfant à charge			oui
	Profession (3)		F	Enfant en hébergement		Date domiciliation	non
				Ascendant			
	Autre						
4	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé .
		//	M	Enfant à charge			oui
	Profession (3)		F	Enfant en hébergement		Date domiciliation	ROM
				Ascendant			
	Autre						

Pour les femmes enceintes : Date d'accouchement :

A.2. Logement souhaité :

Si vous effectuez un choix précis concernant le type de logement, cela pourrait allonger le temps d'attente.

Maison ou appartement			
Maison uniquement		De préférence avec jardin	
Appartement uniquement		De préférence avec garage	
Adresse (si connue)			

A.3. Précisez votre choix de communes : (voir liste en annexe)

<u>COMMUNES GEREES PAR LA SOCIETE DE REFERENCE</u>	<u>AUTRES COMMUNES GEREES PAR D'AUTRES SOCIETES</u>

NB : Le présent formulaire sera également transmis aux autres sociétés concernées par la demande

A.4. Vos remarques :

.....
.....
.....
.....
.....

A.5. Divers :

Avez-vous occupé un logement social et/ou moyen ? oui non

Si oui, quelle était votre Société de référence :

Motif du départ :

Etes-vous en médiation ou règlement collectif de dettes ? oui non

Si oui, quelles sont ses coordonnées :

Avez-vous des problèmes de mobilité ? oui non

Pouvez-vous monter des escaliers ? oui non

Avez-vous des animaux ? oui non

Type : chien chat autres :

VOLET B (à remplir par la société qui reçoit la candidature)

B.1. Dates (4) :

de dépôt	d'admission	de radiation	de refus	de confirmation	d'attribution
...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../.....

B.2. Revenu d'admission (5) :

Revenus		

B.3. Voies de recours :

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.
A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé à la Société wallonne du logement, rue de l'Ecluse, 21, à 6000. Charleroi.
Le recours devant la Chambre des recours n'est recevable qu'après avoir introduit la réclamation auprès de la société.
Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région wallonne à l'adresse suivante : rue Lucien Naméche, 54 à 5000 NAMUR.

Fait à le

Signature(s) du (des) candidat(s) précédée(s) de la mention "lu et approuvé"

Je certifie avoir pris connaissance sur le site internet www.rvh.be de la Charte de protection des données personnelles conformément au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) et accepte que mes données soient collectées et traitées dans le cadre indiqué.

Signature(s) du (des) candidat(s) précédée(s) de la mention "lu et approuvé"

Ainsi qu'il est prévu par la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats.

Le candidat marque son accord pour que ces données soient communiquées aux autres sociétés gestionnaires des communes sur lesquelles il a posé un choix.

Le responsable du traitement est la S.R.L. LA REGIONALE VISETOISE D'HABITATIONS., dont le siège est à VISE, La Champonnière 22.

Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée. Il vous appartient de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de candidature sous peine d'être radié si les informations en notre possession s'avèrent incorrectes ou incomplètes.

Signification des renvois avec références, selon la rubrique, au Code wallon du Logement et à l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la location des logements sociaux gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.

(1) Indiquer :

- C pour la personne célibataire ;
- M pour la personne mariée ou la personne cohabitante ;
- D pour la personne divorcée ;
- S pour la personne séparée
- V pour la personne veuve

(2) Indiquer :

- B pour les ressortissants belges
- U pour les ressortissants de l'Union européenne autres que belges
- A pour les autres ressortissants
- MU s'il s'agit d'une personne percevant des revenus de sa mutuelle ou assimilés ;

(3) Indiquer :

- S s'il s'agit d'un salarié ;
- I s'il s'agit d'un indépendant
- C s'il s'agit d'une personne percevant des allocations de chômage ;
- P s'il s'agit d'une personne pensionnée ;
- MI s'il s'agit d'une personne percevant le revenu d'intégration sociale.

(4) Indiquer le revenu (cf. article 1er, 8°, de l'arrêté) et le type de ménage (Code wallon du Logement, article 1er, 9°, 29°, 30°).

(5) Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logements de service public, articles 7 à 11.

